



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 9 décembre 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 17h08 et levée à 18h45

Étaient présents :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BLAISON René suppléant de Mme Valérie MAILLARD ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; HUOT Daniel ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M :

Étaient excusés :

G.B.M : DUSSAUCY Nadine ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; MAILLARD Valérie ; MICHEL Thérèse ;
C.C.L.L :
C.C.V.M : GAUTHIER André ; MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : PARIS Daniel

Procuration de vote :

Mandants : Alain MONNIER ; André TERZO.
Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; DEVESA Cyril

**Objet : 4F. Marchés de surveillance avec interventions physiques et surveillance en continu sur les installations techniques et industrielles du SYBERT
2022/12_20-77**

DECHETTERIES

**MARCHÉS DE SURVEILLANCE ET INTERVENTIONS PHYSIQUES
ET DE SURVEILLANCE EN CONTINU SUR LES INSTALLATIONS
TECHNIQUES ET INDUSTRIELLES DU SYBERT**

Rapporteur : Monsieur Yannick POUJET, Conseiller Syndical Délégué du SYBERT

L'ensemble des sites industriels du SYBERT (déchetteries et Pôle Industriel) est équipé de dispositifs complets de vidéoprotection, composés de caméras et de détecteurs de mouvements disséminés sur l'ensemble des sites, ainsi que d'une centrale de gestion des alarmes disposée à l'intérieur d'un des bâtiments ; les alarmes émises par ces dispositifs sont reçues et traitées par un prestataire du SYBERT (SECURICOM).

En parallèle, un autre prestataire (SECURITAS) assure les interventions physiques sur les sites industriels du SYBERT, quand cela est nécessaire.

Le marché actuel avec SECURITAS, arrivant à échéance au 31 janvier 2023, prévoit les prestations suivantes :

- Pour les déchetteries et les écocentres :
 - o pendant les heures d'ouverture des sites au public : intervenir pour sécuriser un site sur demande expresse du SYBERT ;
 - o en dehors des heures d'ouverture des sites au public : assurer des rondes de surveillance ;
 - du lundi au samedi, après la fermeture des sites au public : de 17h30 (ou 18h30 le samedi de début mars à fin octobre) jusqu'à 00h00 ;
 - le dimanche et les jours fériés : en continu de 8h00 à 22h00 ;
 - o en dehors des heures d'ouverture des sites au public et en dehors des créneaux horaires des rondes de surveillance : procéder à des interventions physiques à la demande de la centrale de télésurveillance ;
- Pour le Pôle Industriel du SYBERT :
 - o en dehors des heures d'exploitation du site :
 - procéder à des interventions physiques à la demande de la centrale de télésurveillance ;
 - sécuriser le site sur demande expresse du SYBERT ;
- A tout moment de l'année : assurer des missions de sécurité pour divers évènements (marchés subséquents).

Il est décidé de lancer une nouvelle consultation afin de disposer des mêmes prestations, dans un 1^{er} lot, mais également de prévoir des prestations de surveillance incendie sur le Pôle de Valorisation des déchets, dans un 2^e lot.

Ces marchés seront passés sur une période d'un an (du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024), seront renouvelables 3 fois par période de 12 mois n (soit jusqu'au 31 janvier 2027). Chaque marché ne disposera que d'un seul titulaire.

Le 1^{er} lot - interventions physiques sur les sites industriels du SYBERT – sera un marché à bons de commande avec un maximum de 5 000 € HT par an et une partie forfaitaire estimée à 120 000 € HT par an.

Le 2e lot - surveillance en continu le Pôle de Valorisation des déchets à Besançon – sera un marché à bons de commande avec un maximum de 125 000 € HT par an.

A l'unanimité, le Comité Syndical valide les termes de cette double consultation et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance,
PARIS Daniel